



PUBLIE LE

27 AOÛT 2024

2024-9

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2024	
Date de la convocation : 11 janvier 2024	L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.	
Date d'affichage de la convocation : 11 janvier 2024		
Nombre de membres	Objet de la délibération : <u>COMMUNE DE PERNES LES FONTAINES – RENOUELEMENT DU RESEAU AEP ET REDIMENSIONNEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – AVENUE PERLE DU COMTAT & QUAI DE VERDUN – MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1</u>	
En exercice		9
Quorum		5
Présents		8
Représentés		0
Votants		8

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents présents : Max RASPAIL - Salvador TENZA - Jean-François SENAC - Sandrine RAYMOND - André AIELLO - Stéphane MICHEL - Thierry ROUX

Vice-Président excusé : Roland LAMOUREUX

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240118-2024-81-DE
Date de réception préfecture : 08/02/2024

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

Le Syndicat Rhône Ventoux a confié en octobre 2023 au groupement NEOTRAVAUX/REHACANA, le marché de travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable Avenue Perle du Comtat et quai de Verdun sur la commune de PERNES LES FONTAINES. Le montant du marché public est de 658 688,44 € HT.

Une modification en cours d'exécution est proposée par le cabinet Tramoy à savoir l'introduction de 2 nouveaux prix au marché. L'ajout de ces prix nouveaux provient d'adaptations techniques rencontrées en cours d'exécution ne pouvant être anticipées (déplacement d'un arrêt de bus et augmentation du linéaire de branchement).

➤ Prix 5.5.1 du BPU du marché : 1 250 € HT le forfait :

Forfait d'intervention comprenant : Equipe de 2 personnes, l'implantation, recyclage des déchets et les travaux suivants : Marquage de deux passages piétons en peinture jaune

➤ Prix 6.5.1 du BPU du marché : 430€ HT l'unité :

Le raccordement de branchement \varnothing 160mm par carottage avec un branchement Liner Système Connex (FUNKE) sur gaine structurante \varnothing 300 alphaliner 500G y compris :

- Le dégagement et l'enlèvement de l'ancienne conduite en grès \varnothing 300 pour permettre le raccordement du branchement. Les déchets émanant de cette opération seront évacués vers un centre agréé proposé par l'entreprise de travaux
- Percement de la gaine \varnothing 300 Alphaliner 500G à la scie cloche diamantée
- Fourniture et pose de la pièce de raccordement type Funke liner système Connex pour gaine \varnothing 300 Alphaliner 500G et branchement en \varnothing 160

Une modification en cours d'exécution doit donc être conclue pour introduire ces 2 prix nouveaux.

Elle n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 1 présentée,

DELIBERE

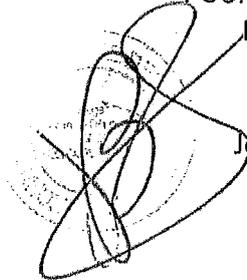
1°) APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 1 au marché avec le groupement d'entreprises **NEOTRAVAUX/REHACANA** selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the left of the printed name.

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-256401447-20240118-2024-81-DE
Date de réception préfecture : 08/02/2024



PUBLIE LE

27 AOUT 2024

2024-10

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2024										
Date de la convocation : 11 janvier 2024	L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 11 janvier 2024											
Nombre de membres	Objet de la délibération :										
<table border="1"><tr><td>En exercice</td><td>9</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>5</td></tr><tr><td>Présents</td><td>8</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>8</td></tr></table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	8	Représentés	0	Votants	8	<u>ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2022/2023-MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1</u>
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	8										
Représentés	0										
Votants	8										

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents présents : Max RASPAIL - Salvador TENZA - Jean-François SENAC - Sandrine RAYMOND
- André AIELLO - Stéphane MICHEL - Thierry ROUX

Vice-Président excusé : Roland LAMOUREUX

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240118-2024-82-DE
Date de réception préfecture : 08/02/2024

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

Le Syndicat Rhône Ventoux a confié en juillet 2022 au groupement BRL INGENIERIE/TRAMOY/REALITES ENVIRONNEMENT l'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable 2022/2023.

Cette modification en cours d'exécution répartit les montants des prestations entre les membres du Groupement du présent marché sans en modifier son montant global.

Répartition prévue au contrat initial (en € HT)

	Total Général	BRLI	TRAMOY	REALITES ENVIRONNEMENT
Phase 1	100 403,00	52 283,00	48 120,00	0,00
Phase 2	87 733,00	21 140,00	0,00	62 300,00
Phase 3	31 543,00	23 143,00	8 400,00	0,00
Phase 4	36 278,00	25 618,00	10 660,00	0,00
Phase 5	70 053,00	56 453,00	13 600,00	0,00
Total	326 010,00	182 930,00	80 780,00	62 300,00

Répartition modifiée par la modification en cours d'exécution N°1 (en € HT)

	Total Général	BRLI	TRAMOY	REALITES ENVIRONNEMENT
Phase 1	100 403,00	52 283,00	48 120,00	0,00
Phase 2	87 733,00	47 733,00	0,00	40 000,00
Phase 3	31 543,00	23 143,00	8 400,00	0,00
Phase 4	36 278,00	25 618,00	10 660,00	0,00
Phase 5	70 053,00	56 453,00	13 600,00	0,00
Total	326 010,00	205 230,00	80 780,00	40 000,00

La modification en cours d'exécution n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 1 présentée,

DELIBERE

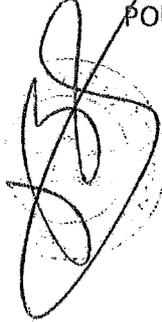
1°) APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 1 au marché avec le groupement d'entreprises **BRL INGENIERIE/TRAMOY/REALITES ENVIRONNEMENT** selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,



Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240118-2024-82-DE
Date de réception préfecture : 08/02/2024



PUBLIE LE

27 AOÛT 2024

2024-11

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 18 JANVIER 2024										
Date de la convocation : 11 janvier 2024	L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 11 janvier 2024											
Nombre de membres	Objet de la délibération :										
<table border="1"><tr><td>En exercice</td><td>9</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>5</td></tr><tr><td>Présents</td><td>8</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>8</td></tr></table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	8	Représentés	0	Votants	8	<u>ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE MONTEUX-MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1.</u>
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	8										
Représentés	0										
Votants	8										

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents présents : Max RASPAIL - Salvador TENZA -Jean-François SENAC-Sandrine RAYMOND
- André AIELLO - Stéphane MICHEL- Thierry ROUX

Vice-Président excusé : Roland LAMOUREUX

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240118-2024-83-DE
Date de réception préfecture : 08/02/2024

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

Le Syndicat Rhône Ventoux a confié en juillet 2015 au groupement CABINET MERLIN/SARL EURYECE/ PRESTATIONS MESURES HYDRAULIQUES – l'étude du schéma directeur d'assainissement de la commune de Monteux.

D'une part, suite au dépôt du cas par cas dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Monteux, les services de l'Etat ont demandé la réalisation d'une Evaluation Environnementale sur la commune pour un montant de 7 150.00 € HT

D'autre part, la création d'un piézomètre pour montant de 2 000 € HT et les tests à la fumée prévus initialement au marché pour montant de 5 500.00 € HT ne seront pas réalisés.

L'ensemble de ces éléments n'implique pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 132 678.00 €
- Montant TTC : 159 213,60 €

Toutes les autres clauses restent inchangées.

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 1 présentée,

DELIBERE

1°) **APPROUVE** la modification en cours d'exécution n° 1 au marché avec le groupement d'entreprises **CABINET MERLIN/SARL EURYECE/ PRESTATIONS MESURES HYDRAULIQUES** selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)

POUR COPIE CONFORME

LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240118-2024-83-DE
Date de réception préfecture : 08/02/2024



PUBLIE LE

27 AOUT 2024

2024-12

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 18 janvier 2024										
Date de la convocation : 11 janvier 2024	L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier, les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.										
Date d'affichage de la convocation : 11 janvier 2024											
Nombre de membres	Objet de la délibération :										
<table border="1"><tr><td>En exercice</td><td>9</td></tr><tr><td>Quorum</td><td>5</td></tr><tr><td>Présents</td><td>8</td></tr><tr><td>Représentés</td><td>0</td></tr><tr><td>Votants</td><td>8</td></tr></table>	En exercice	9	Quorum	5	Présents	8	Représentés	0	Votants	8	<u>ACCORD CADRE A BON DE COMMANDE PROGRAMME 2022/2026 RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS PRIORITAIRES ET SECURISATION DU SERVICE SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 5</u>
En exercice	9										
Quorum	5										
Présents	8										
Représentés	0										
Votants	8										

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents présents : Max RASPAIL - Salvador TENZA - Jean-François SENAC - Sandrine RAYMOND
- André AIELLO - Stéphane MICHEL - Thierry ROUX

Vice-Président excusé : Roland LAMOUREUX

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240118-2024-84-DE
Date de réception préfecture : 08/02/2024

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

Le Syndicat Rhône Ventoux a confié en décembre 2021 au groupement COLAS /DALL AGNOLA, l'accord cadre programme 2022/2026 renouvellement de canalisations prioritaires et sécurisation du service sur le territoire du syndicat.

Dans le cadre des opérations menées sur le territoire, il est nécessaire de mettre à jour certains prix du marché accord cadre suite à des problématiques rencontrées en phase de travaux.

L'objet du présent avenant est donc d'introduire des prix nouveaux complétant le Bordereau de Prix Unitaire du marché initial.

Numéro	Libellé et prix unitaire en toutes lettres Euros	Prix Unitaire accord cadre € HT	UNITE
1.1.5	Plus-value pour déviation renforcée sur une longue durée	63 063,00€	Forfait
	<p>Ce prix est une plus-value au prix 1.1.2 pour la mise d'une déviation d'une grande ampleur sur route départementale et route nationale, et ce pour une durée supérieure à 6 mois. Ce prix ne concernera que l'opération de renouvellement de la conduite d'alimentation du réservoir de Chapelle sur la commune de Sorgues traité dans le cadre du présent accord-cadre.</p> <p>Il comprend la rédaction et la fourniture de différents DESC (dossier environnemental sous chantier) pour les divers plans de déviations en fonction des éventuelles différentes phases travaux.</p> <p>Il comprend également la dépose et repose de bordures de béton centrales, la mise en place de GBA béton permettant la mise en place d'un sens unique de circulation.</p> <p>La mise en place de panneaux lumineux pour signaler les travaux la nuit.</p> <p>La mise en place de feux tricolores.</p>		
3.11	Réfection de chaussées		
3.11.7	Enrobée dense pleine largeur de chaussée >5 et ≤ 8cm	18,50 €	m2

La modification en cours d'exécution n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Toutes les autres clauses restent inchangées.

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 5 présentée,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240118-2024-84-DE
Date de réception préfecture : 08/02/2024

DELIBERE

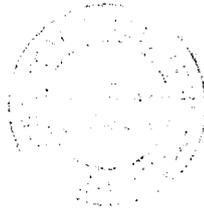
1°) **APPROUVE** la modification en cours d'exécution n° 5 au marché avec le groupement d'entreprises groupement COLAS /DALL AGNOLA, selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 5 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,




Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20240118-2024-84-DE
Date de réception préfecture : 08/02/2024